

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
050-200098713-20240627-DEL27062024-068-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

DATE DE CONVOCATION

14 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 27 juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

14 JUIN 2024

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Madame Lynda LEVERD, Messieurs Denis MARTIN, Arnaud MAHE, Madame Micheline CAVé, M. Pascal LEMAITRE, Bernard GERARD, Mme Béatrice HEUVELINE, Lydie LEBLOND, Claire TANGY, M. Didier LEGRAND, Fabien GESLOT. Mathias LEFRANC, Madame Catherine de la HOUGUE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à M. Fabien GESLOT.
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoit RAULT
Mme Sophie LEFRANC qui donne procuration à M. Mathias LEFRANC.
M. Serge JARDIN qui donne procuration à Mme Béatrice HEUVELINE.
Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
Mme Pascale DUVAL qui donne procuration à M. Bernard GERARD.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, M. Joël FRANCOIS, Emmanuel LECONTE.

Madame Lynda LEVERD a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 17
Procurations : 06
Votants : 23

DEL27062024/068

REMBOURSEMENT LOCATION SALLE DES OYATS.

Madame REGNAULT fait part à l'assemblée d'un problème de réservation pour la location de la salle des Oyats d'Annoville à la date du 15 juin 2024. Alors qu'une célébration de mariage y était organisée, la salle a été réservée pour le week-end. La collectivité a réussi à concilier les deux événements mais s'est engagée à appliquer la gratuité pour la location de Madame Marilys LADROUE.

Le conseil municipal, délibère et à l'unanimité des votants,

- Offre la gratuité de la salle à Madame Marilys LADROUE.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance,

Lynda LEVERD

